



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 01 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Vézac, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Présents : Jean-Luc LENTIER, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME, Serge MIELVAQUE, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Philippe CITERNE, Elodie THOMAS

Représenté(e)s : Isabelle BASSET par Stéphanie DELORME

Excusé(e)s : Stéphanie GARDES

Absent(e)s :

Laurent LAVERRIERE a été élu secrétaire de séance.

OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2024

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024, comme ci-après :

- CANTINE : *Inchangé*

QF	0 à 800	801 à 1 200	1 201 et plus
Tarif A : repas enfant	0.95 €	1.00 €	3.15 €
Tarif B : repas adulte <i>(réservé aux employés municipaux et associations communales)</i>	6.30 €		

- FOYERS DE VIE :

Tarif C : Repas Foyer de vie de Louradou ACAP Olmet	5.95 €
Tarif D : Repas Foyer ESAT de Vic/Cère ACAP Olmet	5.35 €

M. Philippe ZENON ne participe pas au vote pour les tarifs des foyers de vie.

- GARDERIE :

Tarif A Matin : **8,00 €/mois**

Tarif B Soir : **13,00 €/mois**

AURILLAC
Date de réception de l'AR: 14/12/2023
015-211502554-20231212-2023_DE_049-DE

→ SGE

Tarif C Mercredi matin :

QF	0 à 800	801 à 1 200	1 201 et plus
Tarifs	3.40 €	3.90 €	4.50 €

- LOCATION SALLE POLYVALENTE : (Augmentation 5 %)

MANIFESTATIONS	COMMUNE	EXTERIEUR	
Concours de belote, quine	40.00 €	210.00 €	
Réunion		Semaine 90.00 €	Week-end 180.00 €
Arbre de Noël	40.00 €	230.00 €/jour – 390.00 €/ 2 j.	
Repas	170.00 €	440.00 €	
Apéritif	100.00 €	250.00 €	
Exposition, cinéma	47.00 € + 17.00 €/j. au-delà de 4 jours	130.00 € + 35.00 €/j. au-delà de 4 jours	
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	440.00 €	650.00 €	
Associations 5 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	40.00 €		
Nettoyage salle polyvalente (obligatoire si repas) : 90.00 €			

- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE : Inchangé

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE DE REUNION
Réunion		Gratuit	85.00 €
Repas	85.00 €		
	160.00 € les 2 salles		
Apéritif	85.00 €		
Associations communales	5 locations gratuites/an Au-delà 35.00 €	5 locations gratuites/an Au-delà 35.00 €	
FRAIS DE NETTOYAGE (Obligatoire)	59.00 €	59.00 €	59.00 €
Les 2 salles	90.00 €		

Pour la location de ces deux salles un chèque caution de 1000.00 € sera demandé, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le nettoyage de ces deux salles sera effectué par une entreprise habilitée par la Mairie.

– **CIMETIERE :**

- . Concession cinquantenaire renouvelable : **60.00 €/le m²**
- . Case columbarium trentenaire renouvelable : **350.00 €**
- . Dispersion des cendres : **70.00 €**

– **TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : *Inchangé***

. Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : **45.00 €**. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

. Tarif horaire d'intervention personnel communal avec matériel mécanisé pour déneigement : **65.00 €**

– **TRANSPORT SCOLAIRE : 15.00 €/mois et par enfant**

– **TRANSPORT CENTRE SOCIAL : 30.00 €/semestre et par enfant (*facturé en 2 fois*).**

– **LOCATION CHAPITEAU : *Inchangé***

- . Associations communales : **5 prêts gratuits par an** (90,00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : **130.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200.00 €)
- . **50,00 €** forfait montage, si réalisé par la Commune.

– **LOCATION « PETITS » CHAPITEAUX : *Inchangé***

- . Associations communales : 5 prêts gratuits par an (50.00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : **100.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune). Caution : 200.00 €
- . Forfait montage, si réalisé par la Commune : 50.00 €

– **PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL :**

- pavé 90 x 40 :	50.00 €
- pavé 90 x 85 :	80.00 €
- pavé 190 x 40 :	80.00 €
- pavé 190 x 85 :	110.00 €
- page entière :	300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2024.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc LENTIER

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué.